Les conséquences de la crise plus marquées dans les intercommunalités à forte orientation touristique

La crise économique liée à la pandémie de la COVID-19 impacte différemment les territoires en fonction de la structure de leur population et de leurs emplois. Plus d'un quart des résidents de l'île indiquent avoir vu leur revenu baisser à la suite du premier confinement. Si les EPCI ruraux sont globalement protégés par l'importance de leur population retraitée aux revenus épargnés, les espaces urbains et péri-urbains peuvent également connaître des effets moindres en raison de leur forte proportion d'emplois publics. Toutefois, la baisse des heures rémunérées par les entreprises est particulièrement marquée sur l'île : elle est deux fois supérieure à la moyenne nationale et atteint le quart de l'activité dans les EPCI les plus touristiques : Calvi-Balagne et Sud-Corse. En effet, hébergement et restauration et leurs principaux métiers, par nature « non télétravaillables », ont été à l'arrêt une grande partie de l'année. Or, dans ces secteurs, près de la moitié des entrepreneurs et de leurs salariés, largement locaux, font partie des actifs à bas revenus. De plus, la dégradation du marché du travail à l'été 2020 a été forte dans ces espaces où l'activité saisonnière est particulièrement importante.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a imposé des mesures de confinement de la population, de restriction de circulation, mais surtout d'arrêt de certaines activités économiques qui ont couvert une grande partie de l'année 2020. L'ampleur des conséquences dans les territoires dépend notamment de leur structure économique et démographique.

En Corse, 26 % des personnes de plus de 15 ans déclarent ressentir une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement soit trois points de plus qu'en moyenne nationale **Pour en savoir** plus: enquête EPICOV - Insee Première n°1822 et n°1850. C'est le cas en particulier en Haute-Corse (28,5 % contre 24 % en Corse-du-Sud). Avec les territoires de PACA (notamment les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône) et ceux de l'Îlede-France, la Corse est ainsi parmi les 3 régions métropolitaines où le ressenti de dégradation financière est le plus fort. En particulier, en Corse, 32 % des personnes dont le niveau de vie est inférieur au 3e décile ressentent une dégradation de leur niveau de vie pendant le premier confinement contre 12 % de celles qui ont des revenus supérieurs au 7e décile. Et six personnes sur dix

qui déclarent « être dans une situation difficile » éprouvent une dégradation de leur situation financière contre une sur dix pour les personnes estimant « être aisés ».

Cinq EPCI relativement protégés par l'importance de leur population retraitée

Même s'ils sont particulièrement exposés aux conséquences sanitaires du virus, les retraités apparaissent comme un facteur de résistance des territoires face à la crise actuelle car leurs revenus sont indépendants de la conjoncture économique. Ainsi, lors du premier confinement, seuls 7 % des retraités régionaux déclarent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée contre 34 % dans le reste de la population. Or leur part dans la population est globalement élevée en Corse 24 % (un point de plus qu'en France de province), même si elle reste loin de celle de certains départements comme la Creuse (39 %). Elle varie du simple au double selon les EPCI ► Figure 1. Un tiers de la population est retraitée dans les communautés de communes de Pasquale Paoli, du Spélunca Liamone, du Cap Corse. Ainsi, ces territoires comptent neuf retraités pour dix actifs en emploi.

À l'opposé, les retraités sont moins nombreux au sein des espaces urbains et péri-urbains tels que la communauté de communes Marana-Golo, le Centre Corse (en raison du poids des étudiants), Sud Corse et les deux communautés d'agglomération où ils sont moitié moins nombreux que les actifs en emploi.

L'emploi public joue un rôle d'amortisseur dans les EPCI du centre et les espaces urbains

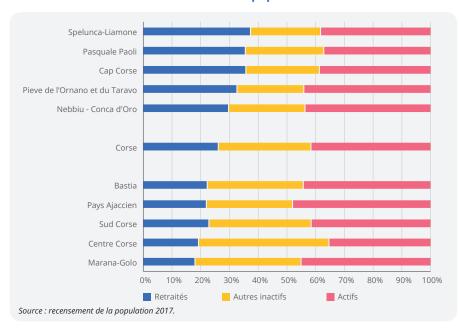
Pour les actifs en emploi, l'exposition à la crise économique liée au coronavirus est moins forte dans le secteur public. Ce secteur est en effet largement épargné par les baisses de revenus. Une part importante d'emploi public est ainsi un facteur de stabilisation.
L'emploi public occupe plus du quart de l'emploi dans les deux communautés

d'agglomération, où se concentre une part importante des administrations et des établissements d'enseignements

Figure 2. Sa part est même supérieure dans le Centre Corse (38 %) en raison de la présence de l'Université, mais aussi

Insee Dossier Corse – Mai 2021 13

► 1. Parts de retraités et d'actifs dans la population



dans les communautés de communes de Pasquale Paoli, de la Pieve de l'Ornano et du Taravo (30 %) où résident de nombreux actifs travaillant dans les agglomérations. À l'opposé, sur la plaine orientale ou dans les territoires plus touristiques, la place de l'emploi public est limitée.

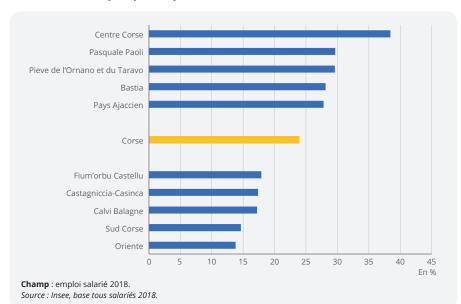
Dans le secteur privé, la baisse des heures rémunérées particulièrement marquée en Corse

Entre mars et décembre 2020, les heures payées par les entreprises privées baissent de 20,3 % au niveau régional par rapport à la même période de 2019 Figure 3. Cette baisse est deux fois plus importante qu'au niveau national (11,7 %)

témoignant d'un fort ralentissement de l'activité.

Au mois d'avril, au cœur du premier confinement, les heures rémunérées sur l'île diminuent de moitié, contre un tiers en France. Le second confinement a un effet moindre localement puisque la baisse s'établit autour de 15 % et l'écart avec le national se réduit à 5 points. Cela reflète avant tout un renoncement aux recrutements, mais aussi le nonrenouvellement de contrats ou la suppression d'heures complémentaires par rapport à l'année précédente. Cela témoigne également du placement de salariés en chômage partiel **Encadré 1**. Or, recours fréquent au chômage partiel et dégradation de la situation financière vont souvent de pair.

▶ 2. Part de l'emploi public parmi les salariés



► 1. « Le volume de travail rémunéré par les entreprises, un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle »

« Depuis 2017, les entreprises privées transmettent chaque mois leur déclaration sociale nominative (DSN) (...). La DSN permet de connaître la situation de chaque salarié au moment où la paie a été réalisée (...). Le volume de travail rémunéré est une composante importante de l'activité économique même s'il n'en est pas une mesure directe. D'une part, car certaines activités comme les congés payés sont considérées comme du travail rémunéré ; d'autres part, car la rémunération des salariés peut ne pas refléter les fluctuations de productivité.

Cependant, la corrélation avec l'activité des différentes branches pendant la crise apparaît suffisamment forte pour analyser l'impact de la crise actuelle à l'aune de cet indicateur, et ce, selon de nombreuses caractéristiques des établissements employeurs ou de leurs salariés » Pour en savoir plus : note de conjoncture Insee de novembre 2020.

L'évolution de la baisse des heures rémunérées entre 2019 et 2020 tient :

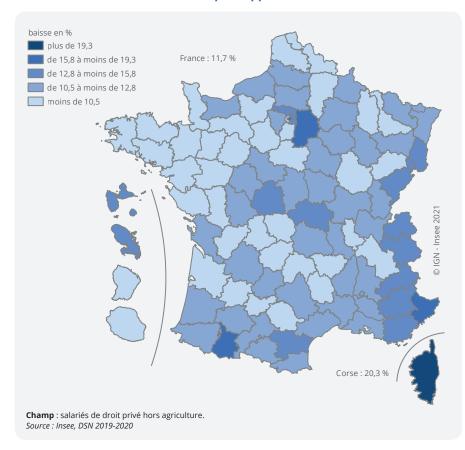
- d'une part, à la baisse du volume horaire des contrats de travail qui dépend surtout du nombre de personnes concernées par un contrat de travail;
- d'autre part, à la baisse des heures payées aux salariés en contrat. Ces heures non rémunérées correspondent à un congé sans solde, un arrêt maladie avec ou sans maintien de salaire et aux périodes d'activité partielle (ainsi que pour les salariés du bâtiment les congés payés par les caisses de congés payés).

Au plus fort du confinement, en avril, la baisse des heures rémunérées (–33 %) relève très majoritairement du chômage partiel (77 % contre 17 % pour la baisse du volume des contrats de travail), comme sur l'ensemble du second trimestre. Au troisième trimestre, la contribution de la baisse du volume des contrats devient majoritaire et explique 56 % de la baisse des heures rémunérées (–5 %) en septembre.

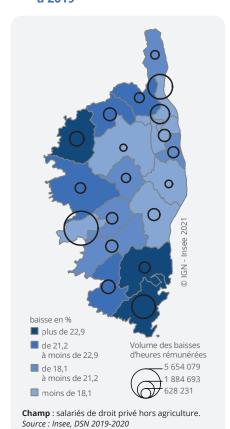
Avertissement

Les dispositifs de soutien affaiblissent le lien direct entre impact sur l'activité économique et précarisation des populations. Au-delà des indicateurs de l'évolution de la précarité (comme les minima sociaux), la baisse des heures rémunérées offre une approche de la vulnérabilité ou de l'exposition accrue de certaines populations ou territoires. Toutefois, l'enquête EPICOV ▶ pour en savoir plus: Insee Première n°1850 met en évidence un lien entre la part des personnes passées totalement au chômage partiel et la dégradation de la situation financière lors du premier confinement.

▶ 3. Baisses départementales des heures rémunérées par les entreprises entre mars à décembre 2020 par rapport à 2019



► 4. Baisse des heures rémunérées en Corse par EPCI entre mars et décembre 2020 par rapport à 2019



Les baisses estimées des heures rémunérées dans les intercommunalités de Corse varient de 16,9 à 24,5 % selon les territoires, soit a minima 5 points de plus qu'en moyenne nationale. Toutes les intercommunalités de Corse apparaissent donc plus vulnérables à la crise. Celles de Calvi-Balagne et Sud-Corse sont les plus touchées avec respectivement 24,5 et 23,3 % d'heures rémunérées en moins Figure 4. Ce ralentissement

est également important dans les communautés de communes de l'Alta Rocca, du Spelunca-Liamone, et de l'Ile-Rousse-Balagne.

En lien avec le poids des activités d'hébergement-restauration...

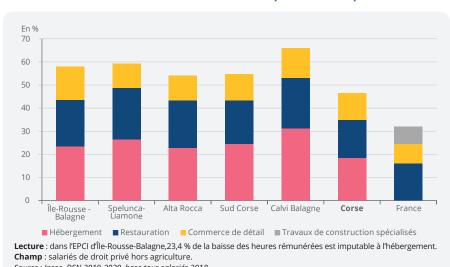
Au niveau national, les « secteurs durablement affectés » durant l'année 2020 ► Pour en savoir plus : Note de conjoncture d'octobre 2020 sont principalement les activités de transport de voyageurs, l'hébergement-restauration, les activités sportives et culturelles et dans une moindre mesure certaines activités industrielles (construction ferroviaire et aéronautique).

Dans la région, compte tenu de l'orientation touristique du tissu économique, le tiers de la baisse des heures rémunérées est imputable à la restauration et à l'hébergement. S'y ajoute une contribution importante du commerce de détail. Ces trois secteurs cumulés expliquent ainsi la moitié de la baisse d'activité, soit la plus forte contribution après Paris et juste avant les Alpes-Maritimes.

Dans les cinq EPCI de la région les plus affectés, ces trois secteurs, hébergement, restauration et commerce de détail concentrent plus de la moité de la diminution des heures rémunérées, avec un maximum à Calvi-Balagne où ils représentent deux tiers de la baisse d'activité ► Figure 5.

Or les secteurs l'hébergement et de la restauration, ont en particulier largement recours à des saisonniers, parfois extérieurs à l'île. Ainsi en 2018 un tiers des saisonniers de ces deux secteurs viennent de l'extérieur de la région et représentent un cinquième de leur emploi salarié. Ce recours à l'emploi extérieur à la région est

▶ 5. Part des trois premières contributions sectorielles à la baisse des heures rémunérées dans les EPCI les plus touchés par la crise



Source : Insee, DSN 2019-2020, base tous salariés 2018.

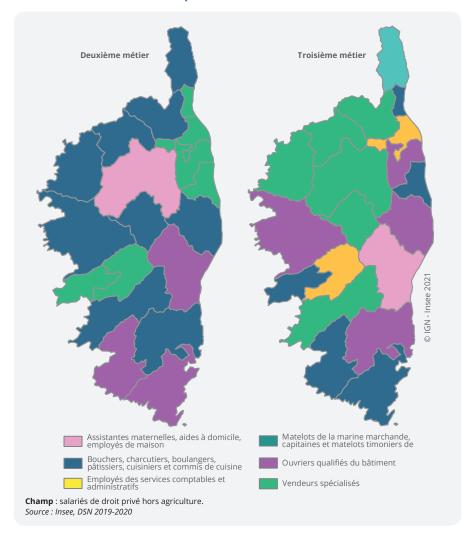
Insee Dossier Corse - Mai 2021 15 plus important dans le Spelunca Liamone et en Sud Corse (respectivement 37 % et 30 % de l'emploi salarié total) et plus faible dans l'EPCI d'Île-Rousse-Balagne (15 %). Ce sont donc deux salariés sur trois dans ces secteurs qui résident en Corse et ces travailleurs sont largement concernés par les bas salaires : 41 % dans l'hébergement, 54 % dans la restauration. Pour cette population particulièrement exposée, toute baisse de salaire peut donc être synonyme de basculement dans la précarité. De plus, dans ces activités, les heures complémentaires ou supplémentaires, et les gratifications hors rémunérations (pourboires) constituent souvent des appoints importants qui ont disparu avec l'arrêt de l'activité. Les indépendants de ces secteurs d'activité peuvent être également particulièrement exposés > Encadré 2.

...ou avec la compatibilité des métiers au télétravail

Pour chaque salarié, au-delà de l'impact de la crise sur son secteur d'activité, la baisse des heures rémunérées par les entreprises dépend aussi du métier exercé et de sa compatibilité au télétravail. De celle-ci dépend en effet le maintien de toute ou partie de l'activité en confinement. Une typologie issue de l'Enquête Emploi en Continu permet d'identifier les métiers qui présentent soit une « Possibilité limitée de télétravail » ou une « Activité à l'arrêt »

pour en savoir plus : Insee Focus n° 207. Ces salariés sont effectivement ceux qui au niveau national connaissent les plus fortes baisses des heures rémunérées par les entreprises (respectivement -10,7 % et -22,6 %). Les métiers « à l'arrêt » contribuent ainsi à 45 % de la baisse des heures rémunérées au niveau national et expliquent les deux tiers de la baisse dans les cinq intercommunalités corses les plus touchées par la diminution des heures rémunérées, contre la moitié dans celles qui sont les moins impactés. Et 30 % des personnes qui n'ont pu télétravailler pendant le premier confinement en Corse confirment avoir vu leur situation financière se dégrader, contre 20 % pour celles qui ont télétravaillé à 100 %.

► 6. Deuxième et troisième métiers contribuant le plus à la baisse des heures rémunérées par EPCI



La forte concentration sectorielle des baisses d'heures sur l'île se traduit par des pertes très importantes dans certains métiers.

De façon très marquée, « les serveurs, commis de restaurant, aides et apprentis de cuisine, employés de l'hôtellerie » sont dans tous les EPCI la première catégorie de métiers touchée et contribue à la baisse plus forte au niveau régional (26 % contre 16 % au niveau national où ils sont aussi les plus affectés). En particulier, elle explique au moins 35 % de la baisse dans les cinq intercommunalités les plus

vulnérables à la crise. Ce sont ensuite les vendeurs spécialisés, puis « les bouchers, charcutiers, boulangers, pâtissiers, cuisiniers et commis de cuisine » qui contribuent le plus au recul des heures rémunérées au niveau régional (6 % chacun).

Les ouvriers qualifiés du bâtiment sont le quatrième métier au niveau régional (et le cinquième métier au niveau national) et occupent le second rang ou le troisième rang dans sept intercommunalités de Corse Figure 6.

▶ 2. Les indépendants fragilisés par l'arrêt de leur activité

Les non salariés ne peuvent prétendre aux mesures de chômage partiel, mais bénéficient d'autres dispositifs spécifiques pour faire face à la diminution de l'activité, variables en fonction des pertes de chiffres d'affaires, des coûts fixes et du secteur d'activité. Ils sont fortement impactés, car nombreux dans les secteurs à l'arrêt puisque 97,5 % n'ont pu télétravailler pendant le premier confinement (79 % d'entre eux au niveau national). Ils sont donc susceptibles de subir une baisse de revenus. Cette dégradation financière peut s'avérer d'autant plus problématique que la part des bas revenus est importante parmi les indépendants des secteurs fortement impactés par la crise : la moitié des dirigeants du commerce de détail et de la restauration, 42 % de ceux de l'hébergement gagnent moins de deux tiers du revenu médian des non salariés.

Un marché du travail très dégradé avant l'été dans les territoires touristiques

En limitant les possibilités de retourner durablement à l'emploi ou d'obtenir de petits contrats, la crise sanitaire impacte potentiellement fortement les demandeurs d'emploi. Ainsi, sur l'île, 41 % des demandeurs d'emploi avant le confinement indiquent que leur situation financière s'est dégradée.

De plus, entre juin 2019 et juin 2020, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi a augmenté de 4 600 personnes (catégories ABC) soit une hausse de 27 % Avertissement. En particulier le nombre de personnes sans aucune activité (cat. A) a bondi de 41 %.

► Avertissement :

Le nombre d'inscriptions à pôle emploi, comme le nombre de personnes en recherche d'emploi, mesuré via l'Enquête emploi en Continu pour la construction du taux de chômage, dépendent en partie des anticipations des individus. En période de crise et en particulier de confinement, les individus découragés peuvent suspendre ou arrêter leur recherche d'emploi. L'absence ou la réduction de périodes travaillées, en réducisant les droits à indemnisation, peuvent également décourager l'inscription.

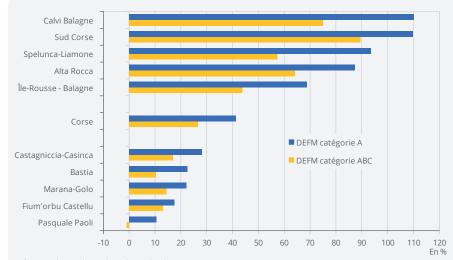
Ainsi l'année 2020 se traduit au niveau national par une évolution en yo-yo du taux de chômage qui a conduit à parler d'évolution en trompe-l'œil lorsque le taux de chômage baissait en plein confinement (au deuxième trimestre 2020). Il en va de même de l'inscription des demandeurs d'emploi en Corse. Après une très nette dégradation en juin le dernier trimestre se solde par un nombre de demandeurs d'emploi proche de celui de décembre 2019. Ainsi la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) de décembre 2020 ne semble pas constituer un indicateur pertinent de la dégradation de l'activité. En revanche, la forte hausse enregistrée au mois de juin au lendemain du déconfinement est un révélateur de la fragilité de certains territoires.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a notamment doublé dans les deux intercommunalités très touristiques de Calvi-Balagne et du Sud Corse Figure 7.

L'augmentation dépasse les quatre cinquièmes dans le Spelunca-Liamone et l'Alta-Rocca, et les deux tiers dans le Sartenais-Valinco Taravo et l'Île Rousse-Balagne, territoires également touristiques. À l'inverse le nombre de personnes à la recherche d'emploi augmente de manière beaucoup plus mesurée dans les communautés de communes de Pasquale Paoli et du Fium'orbu Castellu (moins de 20 %). Les deux agglomérations sont également moins touchées avec une augmentation inférieure à 30 % ainsi qu'en Marana-Golo et Castagnicccia-Casinca.

Parallèlement le nombre de personnes éligibles à l'ASS et celui des bénéficiaires du RSA ont augmenté **Encadré 3**.

▶ 7. Évolution de la demande d'emploi entre juin 2019 et juin 2020



Champ: demandeurs d'emploi en fin de mois Source: STMT, Pôle emploi, données brutes.

▶ 3. Une hausse marquée des bénéficiaires du RSA en 2020

Avec la crise, le nombre de bénéficiaires des **minima sociaux** a augmenté en Corse. En particulier, le nombre de personnes qui perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'établit en décembre 2020 à 7 110 bénéficiaires (données provisoires à fin mars). Ce sont 870 bénéficiaires supplémentaires (**Figure**), soit 14 % de plus qu'un an auparavant et une croissance deux fois plus forte qu'au niveau national (+7,5 %).

Cette croissance est forte dans les deux départements mais particulièrement en Corse du Sud (+20 % contre +10 %) où le nombre de bénéficiaires est historiquement plus bas (2 430 en janvier 2020 contre 3 970 en Haute-Corse).

Évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires du RSA en Corse entre 2017 et 2020



Champ: France, tous régimes (Cnaf et MSA). La localisation géographique s'appuie sur le lieu de gestion du dossier de l'allocataire pour les données de la Cnaf et sur son lieu de résidence pour les données de la MSA. Sources: Cnaf, Allstat FR6 et FR2; MSA.

Parallèlement, dans la région, la baisse régulière de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) qui constitue un revenu minimum pour des personnes ayant suffisamment travaillé s'interrompt, comme sur l'ensemble du territoire national, à compter du mois de juin. Elle connaît même durant l'été une hausse marquée (+12 % par rapport à janvier contre +6 % au national) avec un pic à 1 310 personnes. Pour la première fois en 4 ans, le nombre de bénéficiaires en fin d'année (1 180 personnes) est au même niveau que celui de l'année précédente, et ce dans les deux départements. De son côté, le nombre de bénéficiaires de la prime pour l'activité (PPA) diminue entre mars et août, le confinement strict du début d'année ayant fortement limité les possibilités d'obtenir un contrat de travail, avant d'augmenter légèrement sur le second semestre. Elle concerne 20 980 personnes en fin d'année.

Sur l'ensemble de ces trois dispositifs, le nombre de bénéficiaires insulaires augmente de 1 160 personnes en un an soit une hausse de 4 %.

Insee Dossier Corse – Mai 2021